

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 082
Séance du 17 octobre 2025

Révision triennale du RIFSEEP

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 9 octobre 2025.

La révision triennale du RIFSEEP - telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



Comité social d'administration d'établissement du 9 octobre 2025

**Politique indemnitaire – Revalorisation des taux du régime indemnitaire
tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de
l'engagement professionnel - RIFSEEP (vote)**

En 2021, l'université a effectué une revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS, dont le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche demande un réexamen triennal. En 2024, dans l'attente des instructions du Ministère et du montant de l'enveloppe d'ajustement allouée à l'établissement, une démarche de revalorisation a été engagée afin de notamment prendre en compte l'impact de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation sur le budget et le pouvoir d'achat des personnels BIATSS, titulaires et contractuels, l'engagement des personnels dans les nombreux projets portés par l'établissement, les difficultés rencontrées dans nos recrutements du fait d'un manque d'attractivité financière.

Aussi, au 1^{er} janvier 2024, les montants de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise – IFSE (et de la partie IFSE du régime indemnitaire des personnels relevant de la BAP E, affectés à la DSI) ont augmenté de 8% pour les corps et grades relevant de la catégorie A, de 6% pour les corps et grade appartenant à la catégorie B et de 9% pour les corps et grade appartenant à la catégorie C.

A ce jour, le ministère n'a notifié aucun crédit pour la révision triennale, la Présidente de l'université a toutefois décidé d'affecter une enveloppe supplémentaire de l'ordre de 250 000 € à la politique indemnitaire des personnels BIATSS.

Après examen du groupe de travail sur l'indemnitaire, l'université propose de majorer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les montants de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise – IFSE (et de la partie IFSE du régime indemnitaire des personnels relevant de la BAP E, affectés à la DSI) de 12% pour les corps et grades relevant de la catégorie A, de 9% pour les corps et grade appartenant aux catégories B et C.

Ces augmentations différenciées visent notamment à rendre plus attractive l'université d'Artois qui rencontre régulièrement des difficultés de recrutement particulièrement marquées pour les fonctions de catégorie A tant pour des titulaires (par exemple, le régime indemnitaire versé par l'académie de Lille est de l'ordre de 30% plus avantageux que celui de l'université) que pour des contractuels avec la concurrence forte du secteur privé en particulier pour certains métiers en tension.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire d'harmoniser la majoration accordée aux personnels de catégorie B avec celle prévue pour les personnels de catégorie C.



Taux applicables à compter du 1er janvier 2025

	Agents (hors PFI : prime informatique)				Groupes													
Catégorie	ITRF	AENES	Santé / social	BU	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	C1	C2					
A	CONS GN IGR HC AAE HC				19 037 €													
A					14 324 €	12 978 €	11 767 €											
A					14 324 €	12 978 €	11 767 €	10 690 €										
A	IGR				13 799 €	12 453 €	11 241 €											
A	IGE HC APAE CONS CHEF					12 049 €	10 838 €	9 761 €										
A					13 396 €	12 049 €	10 838 €	9 761 €										
A					13 396 €	12 049 €	10 838 €											
A	CONS					10 232 €	9 020 €	7 943 €										
A	IGE CN AAE BIB					10 097 €	8 885 €	7 808 €										
A					11 443 €	10 097 €	8 885 €	7 808 €										
A							8 885 €	7 808 €										
A	INF HC							7 539 €										
A	ASI INF – ASSAE						8 428 €	7 351 €										
B	TCH CE SAENES CE													7 684 €	7 053 €	6 485 €		
B	BIBAS CE														7 053 €	6 485 €		
B	TCH CS SAENES CS								7 368 €	6 737 €	6 182 €							
B	BIBAS CS									6 737 €	6 182 €							
B	TCH CN SAENES CN								6 952 €	6 321 €	5 753 €							
B	BIBAS CN									6 321 €	5 753 €							
C	ATRF P1	ADJAENES P1 - ATEE P1		MAG P1								4 231 €	4 013 €					
C	ATRF P2	ADJAENES P2 - ATEE P2		MAG P2								4 191 €	3 981 €					
C	ATRF	ADJAENES - ATEE		MAG								4 137 €	3 922 €					

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
(RIFSEEP)

Taux applicables à compter du 1er janvier 2025

Agents ITRF avec PFI		Groupes																	
		A1		A2		A3		A4		B1		B2		B3		C1		C2	
		mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi
IGR	chef exploitation	16 424 €	17 299 €	15 078 €	15 953 €	13 866 €	14 741 €												
IGE HC	chef exploitation			14 674 €	15 549 €	13 463 €	14 338 €	12 386 €	13 261 €										
IGE HC	analyste			13 549 €	14 049 €	12 338 €	12 838 €	11 261 €	11 761 €										
IGE CN	chef exploitation			12 722 €	13 597 €	11 510 €	12 385 €	10 433 €	11 308 €										
IGE CN	analyste			11 597 €	12 097 €	10 385 €	10 885 €	9 308 €	9 808 €										
ASI	analyste					9 778 €	10 228 €	8 701 €	9 151 €										
TCH CE	programmeur									9 184 €	9 684 €	8 553 €	9 053 €	7 985 €	8 485 €				
TCH CS	programmeur									8 868 €	9 368 €	8 237 €	8 737 €	7 682 €	8 182 €				
TCH CN	programmeur									8 452 €	8 952 €	7 821 €	8 321 €	7 253 €	7 753 €				
ATRF P1	agent traitement															5 206 €	5 531 €	4 988 €	5 313 €
ATRF P2	agent traitement															5 166 €	5 491 €	4 956 €	5 281 €
ATRF	agent traitement															5 037 €	5 337 €	4 822 €	5 122 €

Classement des fonctions par groupe RIFSEEP au 01/01/2025

Catégorie A

Groupe RIFSEEP	Groupe de fonctions	Fonctions types ministérielles retenues	Adaptation université Artois
Gr A 1	fonctions d'encadrement supérieur	• directeur fonctionnel • adjoint au DGS • responsable de composante placé dans les conditions de positionnement hiérarchique prévu par l'arrêté du 16 mars 2014 fixant la liste des fonctions du MENESR éligibles au GRAF Spécifiquement pour les IGR : • chef de projet stratégique rattaché à la direction de l'établissement • expert associé à des projets de recherche majeurs • responsable scientifique ou expert de très haut niveau	• responsable grosse direction : DAF, DE, DPL, DREDV, FCU • ingénieurs de recherche : responsable d'un projet transversal avec visibilité nationale • responsable administratif FSA + EIA
Gr A 2	fonctions d'encadrement à responsabilités et / ou technicité importantes	• chef d'un service ou responsable d'une structure à fortes responsabilités • responsable de composantes à fortes responsabilités • responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité Spécifiquement pour les IGR : • cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières • responsable scientifique ou expert de haut niveau Spécifiquement pour les IGE : • Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités	• responsable administratif IUT Béthune et Lens • responsable administratif UFR pôles : FSA, STAPS, Droit, Sciences • adjoint grosse direction : DRH, Etudes, DSI, DPL • responsable service : RI, CAP AVENIR • responsable d'un très gros équipement dans un laboratoire de recherche, avec une très haute technicité : plateforme de spectrométrie de masse (LBHE), microscope à champ proche (UCCS), chargé développement des techniques expérimentales (LGCGE) • responsable du pilotage des emplois et de la masse salariale • responsable service affaires générales et juridiques, • responsable service appui au pilotage

Groupe RIFSEEP	Groupe de fonctions	Fonctions types ministérielles retenues	Adaptation université Artois
Gr A 3	fonctions d'encadrement intermédiaire et / ou à technicité particulières	• adjoint au chef de service, au responsable de structure ou au responsable administratif ou financier classé en groupe 2 • chef d'un service, responsable d'une structure ou responsable de composante ou de site (personnels de bibliothèque également) • chargé d'études à fortes expertise et responsabilités Spécifiquement pour les IGR : • chargé de fonctions spécifiques - responsable scientifique ou expert Spécifiquement pour les IGE : • Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes Spécifiquement pour les ASI : • Responsable de site, de service ou de structure à fortes responsabilités • Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études - fonctions exposées et/ou complexes	• responsable de service : VCA, Maison de la recherche, vie étudiante • responsable bureau avec forte technicité ou encadrement d'une grosse équipe : Apogée, référent SIHAM, réseau, audiovisuel, FCU IUT Lens, maintenance et exploitation patrimoine immobilier, DAF, hygiène et sécurité, responsable marchés DPL, communication, Pôle FARE Arras et Béthune (FCU) • Responsable administratif UFR Arras et site de bibliothèques : Histoire-géo, Langues, Lettres, EGASS, • adjoint service : SCD • responsabilité assez gros équipement ou plusieurs équipements avec de nombreux usagers Spécifiquement pour les ASI : • fonctions nécessitant de l'adaptabilité et de la créativité"
Gr A 4	fonctions usuelles	• chargé de gestion Spécifiquement pour les IGE : • Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine scientifique ou fonctionnel non classé dans le groupe ci-dessus Spécifiquement pour les ASI : • Responsable de site, de service ou de structure à fortes responsabilités non classé dans le groupe ci-dessus	• autres

Catégorie B

Groupe RIFSEEP	Groupe de fonctions	Fonctions types ministérielles retenues	Adaptation université Artois
Gr B 1	fonctions d'encadrement et / ou à responsabilités particulières	• chef de bureau • responsable d'une structure, d'un secteur ou d'un site • fonctions administratives complexes et / ou exposées	• responsable administratif composante • responsable service logistique" • responsable service imprimerie • responsable petit service : ASC, APU • responsable bureau, agent avec encadrement ou haute technicité ... • responsable service informatique IUT Lens • responsable financier et du service technique UFR Sciences
Gr B 2	fonctions d'encadrement ou à technicité particulière	• adjoint à l'une des fonctions classées en groupe 1 • chef de pôle • fonctions administratives complexes	• responsable bureau, agent avec encadrement ou technicité particulière ... • responsable scolarité • gestionnaire financier et comptable (IUT) avec encadrement • assistant d'édition APU • assistante de gestion FCU avec encadrement - spécifiquement pour les BIBAS : • responsabilité liée à une mission transversale • polyvalence sur un poste isolé • responsable service technique de composante
Gr B 3	fonctions usuelles	• chargé de gestion • assistant / secrétaire	• gestionnaires